

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 07/03/2024
Date d'affichage : 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024-017 Approbation du compte administratif 2023 du service de l'eau

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 264 325.26 €
Recettes 171 233.78 €

Déficit de clôture : 93 091.48€

Investissement

Dépenses 17 300.04 €
Recettes 86 470.05 €

Excédent de clôture : 69 170.01 €

Restes à réaliser : 22 493.13 € en dépenses et 0 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2023 du service de l'eau.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME
Secrétaire de séance



Yves COURBIS
Maire



